



R.C.S Blois : 799 299 029 – SIRET : 799 299 029 00014
S.A.R.L. au Capital de 5000 € - Code APE : 8559A
Siège Social : 44 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS
Adresse de correspondance : 22 Rue des Sans Culottes - 22140 BEGARD
☎ 06.24.01.51.12 - 06.13.47.85.70
🌐 www.flymformaconseil.com
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24 41 01101 41
auprès du Préfet de la Région Centre.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Conditions générales de vente (CGV)

V3 du 27 Mars 2020

1. Objet et champ d'application

Toute signature de convention de formation par le client implique l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à FLYM FormaConseil si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par FLYM FormaConseil.

2. Documents contractuels

La convention de formation précisera l'intitulé, la nature, les objectifs, le contenu, l'effectif, la période(s) de réalisation, la durée de l'action de formation, les moyen(s) humain(s) - Formateur(trice) / Intervenante(e), le prix de l'action de formation, les modalités de règlement, l'organisation de l'action de formation, les conditions d'annulation ou demande de report de l'action de formation par le client, le règlement des différends éventuels et le contenu de l'action de formation.

La convention de formation sera établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3. Conditions d'annulation ou demande de report de l'action de formation

➤ Report par la S.A.R.L FLYM FormaConseil

L'action de formation pourra être reportée par la S.A.R.L FLYM FormaConseil sans indemnisation au client en cas de force majeure, de maladie, d'invalidité et/ou décès du formateur, ou en cas de rupture du contrat de sous-traitance entre la S.A.R.L FLYM FormaConseil et l'intervenant prévu pour la réalisation de l'action de formation.

➤ Report ou annulation par le client :

Toute annulation ou demande de report par le client doit être communiqué **par écrit**.

◆ Pour les formations Inter-Entreprises :

- Pour toute annulation par le client à partir de 10 jours calendaires avant le début de la session de formation, le coût de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

◆ Pour les formations Intra-Entreprise :

- Pour toute annulation ou demande de report communiqué par le client entre 30 et 15 jours calendaires avant la session de formation, 50% du coût de la formation sera facturée par la S.A.R.L FLYM FormaConseil à ce dernier.
- Pour toute annulation ou demande de report communiqué par le client à moins de 15 jours calendaires avant le début de la session de formation, 100% du coût de la formation sera facturée par la S.A.R.L FLYM FormaConseil à ce dernier.

En application de l'article L6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

4. Refus de former

Dans le cas où une convention de formation serait conclue entre FLYM FormaConseil et le Client, sans que ce dernier ait procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), FLYM FormaConseil pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

5. Prix et règlements

- Le prix est établi Net de Taxe.
- Le paiement a lieu en euro à **30 jours date de facture**, sans escompte, ristourne ni remise, sauf accord particulier.
- La date de paiement convenue contractuellement ne peut être remise en cause unilatéralement par le client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.
- En cas d'interventions réalisées sur plusieurs mois consécutifs, une facture mensuelle sera émise.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

6. Règlement par un Opérateur de Compétences

FormaConseil **n'accepte plus** les subrogations des OPCO

7. Règlement intérieur & Informations relatives à l'organisation du parcours pédagogique

- Le règlement intérieur de la société FLYM FormaConseil s'applique lors des sessions de formation Inter et Intra.
- Le règlement intérieur de la société FLYM FormaConseil est disponible en téléchargement permanent sur le site : www.flymformaconseil.com (rubrique : nos prestations)
- Le règlement intérieur sera remis par la société FLYM FormaConseil à chaque participant avant le début de l'action de formation en même temps que la convocation.
- Le contenu pédagogique et les éléments relatifs à l'organisation du parcours pédagogique seront communiqués dans la convocation de l'action de formation.

8. Application du RGPD

Dans le cadre de la réalisation des formations, FormaConseil peut être amenée à collecter des données à caractère personnel.

Exercice du droit de rectification, d'accès direct, de portabilité et d'effacement des données personnelles dans le cadre du RGDP applicable depuis le 25/05/2018 :

En tant que client de FLYM FormaConseil, vous avez le droit de nous demander, à tout moment :

- De vous fournir toutes les données dont nous disposons sur vous
- De nous faire rectifier certaines données dans notre base qui vous paraîtraient incorrecte
- De nous faire exécuter votre droit à la portabilité de vos données
- De nous demander d'effacer définitivement toutes les informations qui vous concernent dans notre base de données, ce que nous exécuterons immédiatement

FLYM FormaConseil s'engage à :

- Traiter les données personnelles uniquement pour le strict besoin des formations
- En cas de sous-traitance, FormaConseil se porte garant du respect par ses sous-traitants du respect du RGPD.

Article 6. Propriété intellectuelle et communication

Il est expressément stipulé que le Client ne dispose pas des droits de copie, de reproduction et d'édition des documents fournis par FLYM FormaConseil dans le cadre de sa prestation. Le Client autorise FLYM FormaConseil à mentionner son nom comme référence dans sa plaquette de présentation.

9. Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Blois sera seul compétent pour régler le litige.